

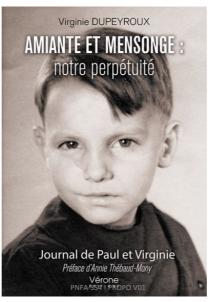
Pour une formation en sous-section 4 adaptée aux métiers

Jean-Michel Chiapello CEFASC ENVIRONNEMENT

22/05/19 PNFA-SS4 - PROPO V01



Coût humain





22/05/19

Coût des maladies de l'amiante

- 1,2 milliards d'euros pour l'assurance maladie
 - Dont 80% pour les rentes aux ayant-droits
- 2 milliards avec le FIVA
- Coûts supportés par les entreprises
 - Cotisations d'assurance maladie
 - Coûts de réparation



22/05/19

PNFA-SS4 - PROPO V01

Coûts pour les entreprises

• En cas de maladie

- Remboursement de l'assurance maladie en cas de faute inexcusable reconnue
- Actions récursoires du FIVA (environ 150 000 €)
- Réparation intégrale des préjudices

• En cas d'exposition avérée

- Amendes administratives
- Dommages et intérêts pour mise en danger
- Réparation du préjudice d'anxiété



22/05/19

PNFA-SS4 - PROPO V01

Ces expositions ne sont pas une fatalité!

- Elles pourraient être évitées si :
 - Les employeurs fournissait des modes opératoires
 - Connaître les conséquences des expositions
 - Savoir faire une évaluation de risque
 - · Savoir appliquer les PGP
 - Etre capable de rédiger des modes opératoires
 - · Connaître les risques juridiques



22/05/19

PNFA-SS4 - PROPO V01

Ces expositions ne sont pas une fatalité!

- Elles pourraient être évitées si :
 - Les professionnels qui interviennent étaient équipés
 - Equipements adaptés au niveau de risque
 - Formation adaptée aux techniques et aux équipements à disposition
 - Notices de postes détaillées et adaptées aux tâches à effectuer

eso A+

22/05/19

PNFA-SS4 - PROPO V01

Les freins à la prévention

- L'information ne passe pas
 - Pas de sensibilisation au risque amiante
 - Pas de repérage avant travaux
 - Les acteurs n'ont pas les compétences pour conseiller (SPS, MOE, médecins, fédérations professionnelles) ou ne se sentent pas responsables
- Le risque amiante est jugé négligeable
- Les contrôles sur chantier sont difficiles (opérations courtes, pas de déclaration)
- La formation est lourde et trop généraliste



22/05/19

PNFA-SS4 - PROPO V01

Une formation réglementée

- Arrêté du 23 février 2012
- Ne nécessite pas de certification de l'organisme de formation
- Peut être dispensée par l'employeur
- Formation de formateurs proposée par l'INRS/ OPPBTP
- Système d'habilitation INRS
 - Nécessite des équipements équivalents à la SS3
 - Pas obligatoire : peu d'OF habilités

eso A+

22/05/19

PNFA-SS4 - PROPO V01

Une formation adaptée

 La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques.
 Son contenu est adapté à la nature des activités des travailleurs, à leur niveau de responsabilité, de qualification et d'expérience professionnelle, conformément à l'annexe II du présent arrêté...

22/05/19

PNFA-SS4 - PROPO V01

La plateforme pédagogique

- Espace de formation
 - réservé à la réalisation des parties pratiques d'une formation
 - et assortie des moyens nécessaires à la reproduction matérielle des situations de chantier

22/05/19

NFA-SS4 - PROPO VO



Le formateur

- Toute personne compétente dans le domaine de l'amiante et de la prévention des risques qui dispense aux stagiaires la formation relative à la prévention du risque amiante
- Formation par l'OPPBTP/INRS obligatoire pour la sous-section 3

22/05/19

PNFA-SS4 - PROPO V01



Mise en situation sur plateformes Annexe I - Opérateurs

- Connaître les PDSCA* et être capable d'alerter
- Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement
- Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements

PDSCA: Produit et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante



22/05/19

PNFA-SS4 - PROPO V01

Mise en situation sur plateformes Annexe I - Opérateurs

- Les procédures d'entrée et de sortie de zone
- Connaître le rôle des EPC et être capable de les utiliser selon les consignes établies
- Etre capable de détecter des dysfonctionnement et d'alerter le personnel d'encadrement
- Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie
- Etre capable d'utiliser les EPI...

Leso A+

22/05/19

PNFA-SS4 - PROPO V01

Mise en situation sur plateformes Annexe I - Opérateurs

- Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des APR utilisés
- Etre capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence

22/05/19

PNFA-SS4 - PROPO VO

Evaluation SS4 - Opérateurs

- L'évaluation porte sur les aspects théoriques et pratiques définis aux annexes I et II du présent arrêté.
- Son niveau d'exigence est adapté au niveau de compétence pour lequel le stagiaire est inscrit dans la formation.

22/05/19

PNFA-SS4 - PROPO V01



Evaluation SS4

- Evaluation théorique de 20 minutes : QCM
- Evaluation pratique d'une heure en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :
 - Évaluer les risques liés à l'intervention
 - Mettre en œuvre les principes de prévention
 - Gérer l'élimination des déchets
 - Réagir en cas d'incident/d'accident
 - Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention

22/05/19

PNFA-SS4 - PROPO V01

Constat de RésoA+

- 2 jours de formation ne suffisent pas pour mettre en œuvre une formation sur des activités réalisées en confinement (5 jours prévus en SS3)
- La quasi-totalité des entreprises en sous-section 4 n'interviennent pas en zones de travail confinées et se désintéressent du sujet lorsqu'il est traité en formation
- Les résultats de la campagne CARTO montrent que la quasi totalité des interventions testées sont de niveau 1

22/05/19

PNFA-SS4 - PROPO V01

Proposition - Opérateurs

- Restreindre les 2 jours de formation opérateurs
 SS4 aux activités réalisées hors confinement
 - Le faire figurer sur l'attestation
- Offre basée sur les activités des entreprises (notices de poste amiante, modes opératoires)
- Rajouter 2 jours de formation pour les opérateurs amenés à intervenir en zones confinées

05/19

PNFA-SS4 - PROPO V01



Avantages d'un programme adapté

- Le temps de formation est consacré aux processus réellement mis en œuvre dans l'entreprise
- L'ensemble de la formation est réellement utile aux opérateurs et à l'entreprise
- La plateforme ne nécessite pas de zone confinée sous dépression, ni d'EPI à adduction d'air opérationnels
- La formation devient accessible à un plus grand nombre d'entreprises
 - Plateformes mobiles
 - Coûts réduits

22/05/19

PNFA-SS4 - PROPO V01



Equipements minimum (module 1)

- Moyens de protection collective
 - Pulvérisateurs
 - Systèmes d'imprégnation
 - Gels hydriques sous différentes formes
 - Sacs à manches
 - Brumisateurs portatifs
 - Aspirateurs THE
 - Matériel de protection des surfaces
- Cabine de douche d'hygiène
 - Si UMD: 3 compartiments minima

22/05/19

PNFA-SS4 - PROPO V01



Equipements minimum (module 1)

- Equipements de protection individuelle
 - Corporels
 - Protections respiratoires opérationnelles
 - ½ P3
 - P3 complet
 - TM3P
 - APR en démo : masque à adduction d'air
- Stands de mise en pratique des modes opératoires spécifiques aux processus



22/05/19

PNFA-SS4 - PROPO V01

Equipements minimum (module 2)

- Equipements de protection individuelle
 - Corporels
 - Masques à adduction d'air opérationnels
- Zone confinée sous dépression
 - De niveau 2 ou 3 selon l'activité des stagiaires
 - Douches opérationnelles
 - Sas matériel
 - Zone de sortie d'urgence



22/05/19

NFA-SS4 - PROPO V01

Proposition - Encadrants

- Module 1: 5 jours pour tous
 - Partie théorique :
 - Insister sur l'évaluation des risques et la détermination du niveau d'empoussièrement des processus
 - Présentation des 3 niveaux d'empoussièrement et de l'ensemble des protections associées
 - Partie pratique :
 - travaux hors confinement de la zone
 - Attestation de compétence:
 - restreinte aux travaux « hors confinement »



22/05/19

PNFA-SS4 - PROPO V01

Proposition - Encadrants

- Module 2: + 3 jours supplémentaires
 - Partie théorique :
 - 1 jour sur les principes de confinements
 - Notamment le Bilan Aéraulique
 - Partie pratique :
 - 2 sur plateforme avec zone confinée sous dépression
 - Attestation de compétence:
 - incluant la compétence en cas de travaux en zone confinée

ieso A+

22/05/19

PNFA-SS4 - PROPO V01

Le projet de Réso A+

- Proposer un programme de formation commun
- Définir les séquences et les moyens minimum à mettre en œuvre pour chaque objectif pédagogique
- Définir des conditions d'évaluation et des critères de réussite standardisés
- Définir un modèle d'attestation de compétence
- Chaque OF pourra proposer soit seulement le module 1 ou l'ensemble des 2 modules

22/05/19

PNFA-SS4 - PROPO V01



